

## FICHE TECHNIQUE DECRET ANTI "ENJAMBEMENT" PROTOCOLE PPCR

Rappel : Le décret concerne le passage de fonctionnaires de C en B ou de B en A.

**Exemple d'un agent de maîtrise principal de de catégorie C est promu en B au grade de Technicien**

### **Simulation du reclassement " SANS PPCR"**

SITUATION INITIALE : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL ECHELON 5 INDICE BRUT 458

La règle du reclassement veut que ce soit sur l'indice brut du premier grade de technicien dont l'écart en points est le plus proche de +15 points

Deux possibilités : ECHELON 9 IB 457 ou ECHELON 10 IB 488  
IB 457 ECART EN PTS / IB 458 (-1)  
IB 488 ECART EN PTS/IB 458 (+30)

**L'INDICE BRUT LE PLUS PROCHE EST DONC L'IB 488 CAR (+30) est plus de (+15) que (-1)**

**RECLASSEMENT FINAL A L'INDICE BRUT 488**

### **Simulation du reclassement " AVEC PPCR"**

SITUATION INITIALE : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL ECHELON 5 INDICE BRUT 458

La règle du reclassement veut que ce soit sur l'indice brut du premier grade de technicien dont l'écart en points est le plus proche de +15 points

Deux possibilités : ECHELON 8 IB 446 ou ECHELON 9 IB 464  
IB 446 ECART EN PTS / IB 458 (-12)  
IB 464 ECART EN PTS/IB 458 (+8)

**L'INDICE BRUT LE PLUS PROCHE EST DONC L'IB 464 CAR (+8) est plus de (+15) que (-12)**

**RECLASSEMENT FINAL A L'INDICE BRUT 464**

**LE DECRET IMPOSERA LE MEILLEUR RECLASSEMENT  
DONC CELUI "SANS PPCR"**